

**ARRETE MUNICIPAL**  
**VENTE AU DEBALLAGE DU 24 SEPTEMBRE 2023**  
**N°06062023-001**

Nous, Maire de la Commune de VASSEL

VU :

- le Code de la Route,
- le Code Général des Collectivités territoriales,
- l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

- **Considérant que** pour permettre l'organisation d'une vente au déballage sur la Commune de VASSEL par l'association des VASSEL EN FÊTE, le dimanche 24 septembre 2023, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

**ARRETONS :**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule le dimanche 24 septembre 2023, dans les secteurs suivants :

- Rue Saint Blaise
- Place de la Mairie
- Place des Tilleuls
- Rue des Tilleuls
- Chemin des Rivailles
- Rue de l'école
- Rue de la Garenne
- Rue du Pironin
- Rue de la Coharde

**Article 2 :** L'accès aux bâtiments publics (mairie, église) sera laissé libre de tout exposant. L'accès à l'église sera obligatoirement central et large de 3m.

**Article 3 :** L'itinéraire de déviation empruntera les rues adjacentes.

**Article 4 :** A l'approche de la manifestation ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'association chargée de l'organisation.

**Article 5 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de VERTAIZON
- Mr le Président de l'Association Vassel en Fête

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait en Mairie de VASSEL,  
Le 06 juin 2023

Le Maire,



Françoise BERNARD.